

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'École Laval, le lundi 4 juillet 2022 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire. Le conseiller Gilles Courchaine a motivé son absence.

Madame Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2022-07-R12268

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2022-07-R12269

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2022
 - 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
5. Administration
 - 5.1 Remplacement Congrès FQM
6. Aménagement et urbanisme
7. Transports
 - 7.1 TECQ 2019-2023
8. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 8.1 Objets et documentations – Salle de « L'histoire des grands feux de forêts au Québec »
 - 8.2 Rapport annuel – Réseau Biblio de l'Outaouais : À titre informatif
9. Responsabilité sociale
10. Environnement
11. Hygiène du milieu
12. Développement économique et touristique
 - 12.1 Appel de candidature – préposé au CICV
13. VARIA
14. Correspondances
 - 14.1 Appui MRC – Demande au gouvernement du Québec – Investissement dans le cadre du Projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides
 - 14.2 Appui MRC – Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais
15. Autres correspondances
16. Parole au public et période de questions
17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2022 2022-07-R12270

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2022-07-R12271

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 138 812,69 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	6 290,35 \$
Comptes à payer :	71 048,96 \$
Salaires :	61 473,38 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Incendie et sécurité publique

5.0 Administration

5.1 Remplacement Congrès FQM 2022-07-R12272

Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser la conseillère Sylvie Leclair à assister au Congrès annuel de la FQM, qui se tiendra les 22, 23 et 24 septembre 2022 à Montréal en remplacement du maire, Roch Carpentier. Il est également résolu que les dépenses afférentes à cette participation seront aux frais de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Aménagement et urbanisme

7.0 Transport

7.1 TECQ 2019-2023 2022-07-R12273

Attendu que : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de 889 180\$ qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles à venir.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

8.1 Objets et documentations – Salle de « L'histoire des grands feux de forêts au Québec » 2022-07-R12274

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de mandater le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale, Nathalie Lewis à procéder à la vérification et à l'analyse des documents/objets historiques de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau qui sont présentement exposés dans la salle de « L'histoire des grands feux de forêts au Québec » au Château Logue de Maniwaki.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9.0 Responsabilité sociale

10. Environnement

11. Hygiène du milieu

12. Développement économique et touristique

12.1 Appel de candidature – préposé au CICV 2022-07-R12275

Sylvie Leclair appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer un appel de candidature pour le poste de préposé au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie. Il est également résolu que le comité de sélection formé de la conseillère Linda Lirette et de la directrice générale Nathalie Lewis soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13. VARIA

14. Correspondances

**14.1 Appui MRC – Demande au gouvernement du Québec – Investissement dans le cadre du Projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides
2022-07-R12276**

Linda Lirette appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'appuyer la MRCVG dans sa demande au gouvernement du Québec d'investir temporairement 2000 \$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au Projet pilote en planification collaborative, afin de permettre la survie de la filiale forestière en Outaouais et Laurentides.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.2 Appui MRC – Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais
2022-07-R12277**

Hugo Carle appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'appuyer la MRCVG dans sa démarche de réitérer les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée

2022-07-R12278

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h22.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis Directrice générale
Greffière-trésorière